



Procès-Verbal Commission FEMININE

N° 20

27 Juin 2019

Présents : Daniel Roger, Président de la Commission
Aurélie Boisramé, Laurence Paré, Lydie Chauvier, Anne-Sophie Hardy, Laurent Bauvineau

Invités : Karl Marchand, CTD
Rudolph Blanchard, Thomas Regent et Sébastien Cornuault

Excusée : Annie Olivier

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 19 du 17 Mai 2019 sans réserve.

2. Homologation des résultats des Coupes Féminines

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.*
- 2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.*
- 3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.*

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des finales des Coupe Féminines Seniors, Coupes U15 Féminines à 8 et à 11 et Coupe U18 Féminines qui se sont déroulées le 25 Mai 2019 à Sautron et qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3. Bilan de la saison

Bilan satisfaisant avec une progression qui est toujours de 20% d'augmentation en effectif.

La 2^{ème} année du championnat jeunes avec les nouvelles catégories s'est bien déroulée.

4. Homologation des classements du championnat

Accession/Relégation

- Accession du FC Nantes en Régional 2
- Descente de Nantes Métallo en 2^{ème} division
- Accessions de 2^{ème} division en 1^{ère} division : La Chapelle sur Erdre et GF Treillières/Grandchamp
- Descente de 2^{ème} division en 3^{ème} division : GF Vay la Chevallerai
- Accessions de 3^{ème} division en 2^{ème} division : GF Guémené et FC Oudon Couffé 2

Coupes Féminines :

- Seniors : GF Châteaubriant Derval
- U18F foot à 11 : Ent. Ste Reine/St Lyphard
- U15F foot à 11 : Rezé AEPR
- U15F foot à 8 : GF Vertou Sorinières

Coupe Futsal Féminine

- Nantes Métropole Futsal

5. Résultat Foot à 8 Seniors

Une enquête a été envoyée aux clubs, 10 équipes ont répondu favorablement avec 6 créations d'équipes et 4 équipes réserves.

Un engagement sera proposé sur Footclubs.

6. Calendrier 2019 - 2020

La Commission élabore le calendrier des compétitions féminines

- Reprise Seniors : 22 septembre
- Reprise Jeunes : 21 septembre

7. Rentrée Féminines

La réunion de rentrée des clubs pour les structures féminines aura lieu le samedi 14 septembre 2019

Journées de rentrées féminines :

- U7F /U9F le samedi 5 octobre : 10h à 12h30 (accueil 9h30)
- U11F le samedi 28 septembre : 10h à 16h (accueil 9h30)
- U11F rassemblement le samedi 14 mars : 10h à 16h (accueil 9h30)

Les clubs peuvent se positionner jusqu'au 20 août 2019. Il est demandé d'avoir deux terrains (engazonné ou synthétique)

8. Courriels

. Pin Sulpice Vritz FC du 20.05.2019

Pris connaissance

. Arche FC du 04.06.2019

Pris connaissance.

Le Président,
Daniel Roger



La Secrétaire,
Aurélie Boisramé

